



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COMMUNICATION**

**REALISATION D'UN SPOT VIDEO DE PREVENTION SUR LE THEME "LA PETITE ENFANCE ET LES ECRANS" POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite réaliser un spot de prévention sur le thème «la petite enfance et les écrans», s'inscrivant dans la priorité 03 de son projet de territoire: garantir le bien-vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire,

Considérant que ce support de communication a pour vocation à être diffusé auprès des habitants et des élus de la Communauté d'Agglomération, et pourra être un outil de communication utilisé à l'occasion d'évènements organisés par la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite travailler en collaboration avec un artiste pour l'écriture et la participation de celui-ci dans le spot vidéo,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code la commande publique, il y a lieu de signer un marché ayant pour objet l'écriture du script du spot vidéo de prévention sur le thème «la petite enfance» avec la société FBL PRODUCTIONS ayant son siège social à Nomain (59310), 32 rue Henri Derain pour un montant de 6 850 € HT comprenant :

- l'écriture du script par le comédien humoriste Julien BING en collaboration avec un spécialiste de la petite enfance
- deux rendez-vous en visio
- un tournage sur une journée avec le comédien
- une cession de droits à la Communauté d'Agglomération de 3 ans pour l'utilisation du spot sur les réseaux sociaux, YouTube et auprès des professionnels de la petite enfance en France
- le partage du spot vidéo sur les propres réseaux du comédien
- la présence de celui-ci le jour de la conférence de presse du lancement de la campagne,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'écriture du script du spot vidéo de prévention sur le thème «la petite enfance» avec la société FBL PRODUCTIONS ayant son siège social à Nomain (59310), 32 rue Henri Derain et de le signer pour un montant de 6 850 € HT comprenant :

- l'écriture du script par le comédien humoriste Julien BING en collaboration avec un spécialiste de la petite enfance
- deux rendez-vous en visio
- un tournage sur une journée avec le comédien
- une cession de droits à la Communauté d'Agglomération de 3 ans pour l'utilisation du spot sur les réseaux sociaux, YouTube et auprès des professionnels de la petite enfance en France
- le partage sur les propres réseaux du comédien
- la présence de celui-ci le jour de la conférence de presse du lancement de la campagne.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ....**3.1.JUIL. 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **31 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **31 JUIL. 2025**

Par délégation du Président  
Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**